

## SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

# 2019/042 – Acquisition de l'ensemble immobilier sis 70 Rue du Tacot appartenant à la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables.

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

CONSIDERANT que le montant de cette acquisition ne nécessite pas une consultation de France Domaine,

CONSIDERANT que cette acquisition permettra l'accueil des agents du service technique et de leur matériel dans des locaux respectant les règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'une meilleure longévité de leur matériel,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

## Décide à l'unanimité

 D'acquérir l'ensemble immobilier cadastré section AB n°114, 141, 161, et 184 pour une contenance totale de de 3132 m² sis 70 Rue du Tacot à Montret, appartenant à la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs, moyennant un montant global de DIX MILLE EUROS (10 000 €) nets vendeur,

Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Montret en l'étude de Maître Cécile GUIGUE-FREROT, notaire à Ouroux-sur-Saône. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Montret, qui s'y engage expressément.

### 2019/043 – Bresse Louhannaise Intercom – approbation rapport définitif CLECT 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-023 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-024, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 définissant les incidences des transferts de compétences au titre de l'année 2019, et fixant le montant des attributions définitives de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## Décide à l'unanimité

#### D'approuver:

- le rapport de la CLECT en date du 26 juin 2019,
- Le montant des attributions définitives de 2019.

## 2019/044 - Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Vu la délibération prise lors de la séance du 10 juillet 2019 au cours de laquelle les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' ont approuvé la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la création dudit CISPD,

Considérant la nécessité de renforcer les partenariats entre les acteurs de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance et de bénéficier de la structure juridique permettant des opérations de sensibilisation, d'obtenir des financements afin de mener des actions concrètes,

Considérant que la mise en place d'un CISPD permet :

- La concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur son territoire,
- L'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,
- La mise en place d'actions de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité

D'approuver la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'.

De mandater le Maire à l'effet de notifier au Président de la Communauté de Communes la présente délibération.

De désigner comme représentant au CISPD Madame Sabine SCHEFFER.

D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

## 2019/045 - CPC Froid - devis installation ensemble réfrigéré SAS Traiteur de Montret

Vu le bail signé entre la Commune de Montret et la SAS Le Traiteur de Montret en date du 8 novembre 2018 ;

Considérant l'état de vétusté des banques réfrigérées ;

Le Maire présente au conseil Municipal, à la demande du Traiteur de Montret, divers devis pour l'installation d'un nouvel ensemble réfrigéré dans son magasin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité

- De prendre en charge l'achat de ce matériel pour l'activité du traiteur de Montret, dans la mesure où ce matériel appartient à la commune, et est mis à disposition de Monsieur DEKEUNYNCK dans le cadre de son bail commercial. Il appartiendra à ce dernier d'assurer l'entretien et les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de ce matériel;
- De signer le devis n°DE004653 de CPC Froid d'un montant de 16 666,00 € HT pour l'installation d'un nouvel ensemble réfrigéré chez le traiteur de Montret.

### 2019/046 - Donneurs de sang - Mise à disposition vestiaire Club House

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association des Donneurs de Sang de Montret de mise à disposition d'un vestiaire du Club House au stade du Bordiau à Montret pour entreposer une partie du matériel de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

#### Décide à l'unanimité

De mettre gracieusement à disposition de l'association des Donneurs de Sang un vestiaire du Club House au stade du Bordiau à Montret.

L'association demeure responsable de son matériel, et s'engage à utiliser décemment les locaux.

#### 2019/047 - Droit de place commerce ambulant vente de fromages de chèvre Alexis BAVEUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'emplacement de Monsieur Alexis BAVEUX pour son commerce ambulant de vente de fromages de chèvre sur la commune de Montret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

#### Décide à l'unanimité

De proposer un emplacement à Monsieur Alexis BAVEUX pour son commerce ambulant au bourg près des commerces les samedis matin.

De fixer une tarification mensuelle de 10 € pour son droit de place.

## 2019/048 - Héliophoton - devis solution photovoltaïque en intégration de la toiture de l'école

Le Maire présente au conseil Municipal des devis pour l'installation d'une solution photovoltaïque sur la toiture de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### Décide à 9 pour et 1 abstention

De signer le devis n°OR190719 de l'entreprise Héliophoton SARL MOUREAU Simon siégeant à Savignyen-Revermont d'un montant total de 18 234,12 € HT pour l'installation d'une solution photovoltaïque sur la toiture de l'école.

## 2019/049 - Serge ROSSIGNOL SAS - devis réparation de toiture sur le bâtiment école de Montret

Le Maire présente au conseil Municipal un devis de l'entreprise Serge ROSSIGNOL SAS siégeant à Louhans pour la réparation de la toiture de l'école. Le Maire précise que la couverture doit être reprise en intégralité, mais seule une partie de la charpente doit être remplacée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### Décide à 9 pour et 1 abstention

De signer le devis n°20190129 de l'entreprise Serge ROSSIGNOL SAS qui siège à Louhans d'un montant total de 20 053,87 € HT pour la réparation de la toiture de l'école.